



RAPPORT DE JURY

Examen professionnel permettant
l'avancement au troisième grade du
corps des adjoints des cadres
hospitaliers de la fonction publique
hospitalière >>

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Références réglementaires :

Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions
statutaires communes à divers corps de fonctionnaires
de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury
et les modalités d'organisation des examens
professionnels permettant l'avancement aux deuxième
et troisième grades du corps des adjoints des cadres
hospitaliers de la fonction publique hospitalière.

2026



SOMMAIRE >>

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
RAPPEL DES EPREUVES.....	3
1. EPREUVES D'ADMISSION.....	3
LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE	4
LE JURY	5
1. LA COMPOSITION DU JURY.....	5
2. LA NOTE DE CADRAGE	5
FORMATION DES CANDIDATS	6
LE DEROULEMENT DU CONCOURS.....	6
1. ADMISSION : EPREUVES ORALES	6
STATISTIQUES	8
1. HISTORIQUE DU CONCOURS :.....	8
2. CONCOURS 2026 : 22 POSTES OUVERTS	8
CONCLUSION	9



INTRODUCTION >>

Un examen professionnel permettant l'avancement au 3^{ème} grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 23 février 2026

Le nombre de postes est fixé à 22.

RAPPEL DES EPREUVES >>

1. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission est une épreuve orale se décomposant en deux parties :

- la première partie consiste, après une présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier les connaissances professionnelles du candidat, son niveau d'expertise dans son domaine d'exercice, ses qualités de réflexion, son aptitude à l'organisation et à la coordination ainsi que son projet professionnel (durée : 25 minutes maximum dont 5 minutes plus d'exposé par le candidat) ;
- La deuxième partie consiste en un cas pratique soumis au candidat dans l'objectif d'apprécier son aptitude à mettre en pratique les compétences d'un assistant médico-administratif (durée : 20 minutes au maximum).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes maximum. Elle est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.



LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE >>

Étapes	Date
Inscription	Du 23 février au 23 mars 2026
Date limite de télétransmission des pièces	Jusqu'au 30 mars 2026, 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	7 mai 2026
Epreuves orales d'admission	16 juin 9h00 à 16h00 : • Mme PELLISSIER • Mme RUAT • Mme LOURDIN 17 juin 9h00 à 16h00 • Mme PELLISSIER • Mme RUAT • Mme MOTTE
Réunion d'admission	1 ^{er} juillet 2026
Affichage des résultats d'admission	06 juillet 2026



LE JURY >>

1. La composition du jury

a. La présidente

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

Marlène RUAT Directrice des finances adjointe Directrice référente du DMU DEMIURGE	AP-HP. Sorbonne Université
---	----------------------------

b. Les membres

Marion MOTTE Directrice Centre de services partagés Département de la gestion des personnels	Direction des ressources humaines de l'AP-HP
Sandra PELLISSIER Responsable des Ressources Humaines	GCSMS "Les EHPAD publics du Val-de-Marne"
Valérie LOURDIN Cadre administrative de site	GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Epreuves d'admission :

Le jury a convenu que l'épreuve orale sera organisée dans un premier temps par une présentation du candidat, suivi d'un échange avec le jury de son parcours professionnel, ses perspectives d'évolution professionnelle et ses motivations pour intégrer le grade d'ACH classe exceptionnelle.

Dans un second temps, un sujet sera tiré au sort par le candidat pour le cas pratique. Le jury a convenu de considérer des cas pratiques assez simple de 10 minutes avec un temps de réflexion de 5 minutes pour des échanges entre 10 et 15 minutes avec le candidat.



Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats recalés souhaitant rencontrer les jurys. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours.

FORMATION DES CANDIDATS >>

Le CFTAO, Centre de Formation aux Techniques Administratives et Ouvrières, a proposé une préparation pour l'épreuve orale de l'examen professionnel 2ème et 3ème grade.

La journée de préparation comprend un apport méthodologique avec un rappel réglementaire et les attendus de l'épreuve et un entraînement à la présentation sous forme de mise en situation pour chaque stagiaire.

Cet accompagnement s'organise en petit groupe de 5 personnes.

Cette préparation nécessite néanmoins un travail d'acquisition personnelle complémentaire indispensable.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS >>

1. Admission : épreuves orales

a. Le déroulé des oraux :

Le nombre de candidats admissibles nécessite de mobiliser 2 jours d'oraux. Deux absents ont été enregistrés aux épreuves orales

La durée de l'entretien est de **45 minutes**, organisé selon le schéma suivant :

- **1^{ère} partie : Présentation du candidat - 25 minutes**

Attendu : synthèse du parcours professionnel, formations, acquis professionnel, perspective d'évolution, motivation pour un passage en classe exceptionnelle

- **2ème partie : Mise en situation - 20 minutes**

Choix d'un sujet sous enveloppe par le candidat :

- 5 minutes de réflexion
- 15 minutes d'échanges avec les membres du jury



b. Présentation du candidat :

Chaque candidat a pu respecter le temps qui lui était imparti. Les créneaux ont été respectés indépendamment des situations d'absence ou de renoncement rencontrées durant les épreuves orales.

c. Critères d'évaluation :

Le jury a évalué les échanges avec les critères suivants :

- **Présentation** : la qualité formelle et la structuration de la présentation ont été évaluées, ainsi que la capacité des candidats à synthétiser et valoriser leur parcours et leur formation. Le jury a également cherché à comprendre la motivation et la projection du candidat dans la fonction d'ACH 3^{ème} grade.
- **Echange avec le jury** : durant ce temps, les membres du jury ont évalué le positionnement professionnel et les aptitudes de service, mais également les capacités relationnelles et managériales. Enfin, les acquis professionnels et les connaissances techniques ont été appréciés.
- **Cas pratique** : l'entretien se termine par la mise en situation du candidat à travers un cas pratique. Le jury évalue l'analyse du sujet réalisée par le candidat, la gestion des priorités, la mobilisation des connaissances, l'esprit de décision et de logique.

d. Quelques conseils des correcteurs :

Le jury a constaté un niveau inégal des candidats, bien que tous les candidats reçus soient déjà positionnés sur un poste d'ACH voire de FF AAH.

Le jury apporte de l'importance à la structuration et la clarté de la présentation du parcours, notamment en étant sensible à la projection que doit faire le candidat de ses qualités et de ses capacités à exercer des fonctions d'ACH de haut niveau, le 3^e grade étant le dernier échelon avant le grade d'attaché d'administration hospitalière.

A l'issue des oraux, le jury note que la majorité des candidats a cependant compris l'exercice « Exposé du candidat », même si pour certains la préparation aurait dû être plus poussée. Pour certains, la linéarité du parcours professionnel reste une difficulté évidente pour l'exercice et pour l'échange suivant avec le jury.

La projection en qualité d'ACH classe exceptionnelle est aussi difficile à appréhender, ce qui s'explique notamment par l'absence de changement de poste même en cas de réussite de l'examen professionnel. Toutefois, certains candidats ont pu argumenter et défendre leur motivation pour un avancement au 3^e grade et mettre en avant la richesse de leur parcours et les qualités acquises pour exercer en tant qu'ACH à un niveau exceptionnel.

Le point faible noté par les membres du jury se porte que les connaissances globales de l'institution, voire connaissances plus poussées de leur propre groupe hospitalier. Le ressenti d'appartenance des candidats s'est majoritairement limitée à l'établissement où ils exercent, alors qu'il est essentiel de pouvoir témoigner d'un sentiment d'appartenance au groupe dont ils font partie. Ce point mérite d'être travaillé avant de se présenter au jury, car peu d'entre eux ont pu citer les grands projets phares de l'institution qu'est l'AP-HP, certains ne connaissaient même pas ceux de leur groupe hospitalier.



Enfin, les candidats doivent être en mesure de se projeter sur d'autres fonctions que celles qu'ils exercent lors de l'entretien. La capacité des candidats à changer d'habitudes professionnelles, leur curiosité et leur motivation à évoluer (tout en restant authentique dans leur motivation) peuvent ainsi être davantage valorisées à l'oral.

STATISTIQUES >>

1. Historique du concours :

Le précédent concours date de 2023.

- 22 postes ouverts
- 28 candidats inscrits
- 22 lauréats

2. Concours 2026 : 22 postes ouverts

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats admis à concourir	Admission		Recales	Absents
			Nombre de candidats présents	Nombre de lauréats	Nombre	Nombre
Femmes	19	13	11	7	4	2
Hommes	0	0	0	0	0	0
Total	19	13	11	7	4	2

Seuil d'admission et amplitude des notes /20

Seuil 10/20

Amplitude des notes : 6,5 – 9 -16,5

Max : 16,5/20

Min : 6,9/20



CONCLUSION >>

Les épreuves se sont bien déroulées.

Le jury conseille aux candidats de bien prendre en compte l'exigence qui est demandée lors d'une présentation à un concours oral et de bien réfléchir à la motivation qui les pousse à se présenter.

Il est également rappelé que l'appartenance à une entité ou à un groupement découle de traits communs partagés, qui contribuent à définir l'identité collective.